

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### ARRÊTÉ

numéro MLAR 260401_018
---------------------------

portant sur

---

#### DÉLÉGATION DE FONCTION À MADAME JOANA SINEGRE : SANTÉ, SENIORS, CADRE DE VIE

---

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-18 : « *Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal.* »,

**VU** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 27 mars 2026,

**VU** les arrêtés du Maire :

- n°MLAR\_260401\_028 relatif à la délégation donnée à Marie-Thérèse LOBÉ dans les domaines des Seniors, handicap, inclusion, mobilité et accessibilité,
- n°MLAR\_260401\_029 relatif à la délégation donnée à Corinne FRASQUET dans les domaines de la mise en valeur du centre-ville et de l'habitat ancien,

#### ARRÊTE

- **ARTICLE 1 : ARTICLE 1** : La délégation de fonction à Madame Joana SINEGRE, deuxième Adjointe, dans les domaines suivants :

- Accès à la santé,
- Seniors en collaboration avec Marie-Thérèse LOBÉ dans les domaines : seniors, handicap, inclusion, mobilité et accessibilité, dans le cadre de sa délégation,
- Cadre de vie, en collaboration avec Corinne FRASQUET dans les domaines de la mise en valeur du centre-ville et de l'habitat ancien, dans le cadre de sa délégation,

**ARTICLE 2** : Dans le cadre des domaines de la présente délégation, ainsi que pour les besoins des directions et services, sous ma surveillance et ma responsabilité et en application du CGCT, Madame Joana SINEGRE est déléguée pour signer tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation ne portant pas décision,

Tous les documents signés par Madame Joana SINEGRE dans le cadre des présentes délégations porteront la mention suivante :

Par délégation,  
Pour le Maire,  
La deuxième Adjointe,  
Madame Joana SINEGRE

**ARTICLE 3** : Cette délégation ne peut faire obstacle au pouvoir du Maire d'accomplir personnellement tous actes ou décisions se rapportant aux domaines délégués,

**ARTICLE 4** : Lorsque l'Adjointe bénéficiaire de la présente délégation estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, elle en informe le Maire par écrit précisant la teneur des questions pour lesquelles elle estime ne pas devoir exercer ses compétences,

Un arrêté du Maire détermine en conséquence les questions pour lesquelles l'Adjointe bénéficiaire de la présente délégation doit s'abstenir d'exercer ses compétences,

- **ARTICLE 5** : Le fait que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en  
préfecture  
34-213401425-20260101-lmc124688-  
A1-1-1  
Date de télétransmission : 08/04/26  
Date de publication : 10/04/2026  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le premier avril deux mille vingt-six,

Le Maire  
Claude LAATEB

